

Québec

Gouvernement du Québec
Députée de Taschereau
Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Ministre du Travail
Ministre responsable de la Condition féminine
Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale
Ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches

Québec, le 14 novembre 2013

Monsieur Stéphane Bédard
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Questions de la députée Françoise David dans le feuillet du 10 octobre 2013

Monsieur,

Je vous écris aujourd'hui pour répondre aux trois questions inscrites par M^{me} Françoise David, députée de Gouin et porte-parole parlementaire de Québec solidaire, au feuillet du 10 octobre 2013 à propos des modifications apportées au Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles.

Le 10 octobre 2013, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a rendu public les premiers résultats nationaux des interventions réalisées auprès des personnes prestataires de l'aide financière de derniers recours concernées par les modifications réglementaires, tel qu'il s'était engagé à le faire le printemps dernier.

Au cours des derniers mois, en plus de son offre régulière de service, Emploi-Québec a déployé les efforts nécessaires pour joindre toutes les personnes concernées, pour les informer et les rencontrer de façon à convenir avec elles d'un plan personnalisé d'intervention.

D'abord, toutes les personnes concernées ont reçu une lettre d'information. Par la suite, ces personnes ont été informées des services mis à leur disposition lors d'un appel téléphonique. Emploi-Québec a effectué jusqu'à trois appels auprès des personnes concernées afin de s'assurer de leur parler directement. En cas d'échec, une invitation leur a été transmise par courrier pour rencontrer un agent d'aide à l'emploi dans leur centre local d'emploi.

...2/

Québec
425, rue Saint-Amable, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1
Téléphone : 418 643-4810
Télécopieur : 418 643-2802
Courriel : ministre@mess.gouv.qc.ca

Québec
200, chemin Sainte-Foy, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5S1
Téléphone : 418 643-5297
Télécopieur : 418 644-0003
Courriel : ministre@travail.gouv.qc.ca

Montréal
Tour de la Place-Victoria
800, rue du Square-Victoria, 28^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 514 873-0638
Télécopieur : 514 873-0004

Toutes les personnes intéressées à entreprendre une démarche vers l'emploi ont été rencontrées par un agent d'aide à l'emploi qui a évalué leur situation et identifié les options les plus appropriées (conseils d'orientation et de choix de carrière, référence à des organismes en employabilité, formation professionnelle, etc.). Lors de ces rencontres, un plan personnalisé d'intervention a été proposé.

Toutes les personnes invoquant une contrainte à l'emploi, comme un problème de santé, ont été informées de la possibilité de recevoir une allocation adaptée à leur situation. Elles ont reçu le formulaire et elles sont soutenues dans leur démarche.

Notez qu'actuellement, seules les données au plan national sont disponibles.

Couples avec enfants

En date du 4 octobre 2013, 100 % des 8 088 couples qui recevaient l'allocation mensuelle pour contraintes temporaires à l'emploi en raison de la garde d'un enfant d'âge préscolaire ont été informés et invités à rencontrer un agent pour recevoir l'accompagnement d'Emploi-Québec.

De ce nombre, plus de 80 % occupent un emploi, sont en mouvement vers l'emploi, bénéficient d'une allocation pour contraintes à l'emploi adaptée à leur condition ou sont en lien avec les services publics d'emploi pour une évaluation de leur situation. Il faut noter que, comparativement aux années 2011 et 2012, le nombre de couples en mouvement vers l'emploi ou qui occupent un emploi est en hausse de 60 %.

Ajoutons que 1 902 couples, soit 23 %, occupent un emploi. Ces couples n'ont désormais plus recours à l'aide financière de dernier recours en raison de nouveaux revenus, principalement des revenus de travail ou au moins un des deux adultes de ces couples a obtenu des revenus de travail en complément de la prestation d'aide financière de dernier recours. En outre, 2 318 couples, soit 29 %, participent ou sont en voie de participer à l'une ou l'autre des mesures d'aide à l'emploi offertes par Emploi-Québec, c'est-à-dire à des activités de formation, de préparation à l'emploi avec des entreprises d'insertion, d'aide et d'accompagnement social ou de recherche d'emploi encadrée. Parmi ceux-ci, 241 couples, soit 3 %, ont choisi de réaliser leurs démarches de façon autonome.

Enfin, 503 couples, soit 6 %, bénéficient maintenant d'une allocation adaptée à leur situation, notamment en raison de problèmes de santé et 1 863 couples, soit 23 %, recevront prochainement une décision quant au traitement de leur dossier.

Prestataires de 54 ans

De plus, 100 % des 1 378 prestataires qui ont eu 55 ans entre juillet et octobre 2013, ont été informés et invités à rencontrer un agent pour recevoir l'accompagnement d'Emploi-Québec.

En fait, auprès de ces personnes, Emploi-Québec procède par cohortes. Ainsi, les prestataires de l'aide financière de derniers recours âgés de 54 ans qui auraient été admissibles à l'allocation mensuelle pour contraintes temporaires à l'emploi en raison de l'âge sont contactés deux mois avant leur 55^e anniversaire. Emploi-Québec poursuit ses interventions auprès des personnes qui auront 55 ans en cours d'année.

Des 1 378 prestataires qui ont eu 55 ans entre juillet et octobre 2013, près de 72 % occupent un emploi, sont en mouvement vers l'emploi, bénéficient d'une allocation pour contraintes à l'emploi adaptée à leur condition ou sont en lien avec les services publics d'emploi pour une évaluation de leur situation. En 2011 et 2012, cette proportion des personnes de 55 ans en mouvement vers l'emploi n'était que de l'ordre de 20 %.

Actuellement, 403 prestataires, soit 29 %, occupent un emploi ou sont en mouvement vers l'emploi. Les 219 prestataires qui sont en emploi (16 %) n'ont désormais plus recours à l'aide financière de dernier recours en raison de nouveaux revenus, principalement des revenus de travail.

Ajoutons que 184 prestataires, soit 13 %, participent ou sont en voie de participer à l'une ou l'autre des mesures d'aide à l'emploi offertes par Emploi-Québec, c'est-à-dire à des activités de formation, de préparation à l'emploi avec des entreprises d'insertion, d'aide et d'accompagnement social ou de recherche d'emploi encadrée. La participation à ces mesures est accompagnée d'allocations. Parmi ceux-ci, 41 personnes, soit 3 %, ont choisi de réaliser leurs démarches de façon autonome.

Enfin, 91 prestataires, soit 7 %, bénéficient maintenant d'une allocation adaptée à leur situation, notamment en raison de problèmes de santé et 500 prestataires, soit 36 %, recevront prochainement une décision quant au traitement de leur dossier.

Revenu des personnes

La prestation de base de toutes les personnes concernées par les modifications réglementaires n'est pas affectée. Les prestataires de 55, 56 et 57 ans ont un droit acquis et donc, conservent leur allocation mensuelle pour contraintes temporaires à l'emploi en raison de l'âge.

Aussi, les personnes qui participent à une mesure d'aide à l'emploi reçoivent une allocation pouvant atteindre jusqu'à 195 \$ par mois, ce qui est supérieur à l'allocation pour contraintes temporaires de 129 \$ qu'elles recevaient. Lorsqu'un prestataire convient d'un plan d'intervention personnalisé avec Emploi-Québec et se trouve en période d'attente avant de débiter une mesure d'emploi et qu'il participe à des activités offertes par Emploi-Québec, il reçoit une allocation de transition.

...4/

De plus, près de 600 prestataires concernés reçoivent maintenant une allocation adaptée à leur situation en raison d'un reclassement dans une catégorie qui reflète davantage leurs contraintes à l'emploi, notamment en raison de problèmes de santé, maintenant ou améliorant ainsi leur revenu disponible.

Interventions en continu

Cet automne, Emploi-Québec sollicite à nouveau les 1 502 couples avec enfants d'âge préscolaire, soit près de 19 % qui ont été contactés, mais qui ne se sont pas présentés à leur invitation (7,7 %), qui ont signifié ne pas vouloir d'accompagnement (7 %) ou qui ont mis fin au parcours (3,9 %).

Il en est de même pour les 384 prestataires qui ont eu 55 ans entre juillet et octobre 2013, soit près de 28 % qui ont été contactés, mais qui ne se sont pas présentés à leur invitation (9,1 %), qui ont signifié ne pas vouloir d'accompagnement (14,9 %) ou qui ont mis fin au parcours (3,8 %).

Nous poursuivons également notre accompagnement auprès de toutes les personnes intéressées car je tiens à rappeler qu'il est démontré que participer à des mesures d'emploi contribue non seulement à hausser le revenu disponible, mais également à accroître de 50 % les chances d'intégrer un emploi.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,


Agnès Maltais